

Fonds de dotation « Orphée »



BILAN ANNUEL *Année 2018*

Sommaire

- Rapport d'activité
- Bilan
- Rapport du Commissaire aux comptes



Rapport d'activité de la structure

Période : du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statistiques globales de la structure

Membres du Conseil d'administration :

Président(e) : SOULET Jean-Louis

Membre actif du CA : CAZALS Jean-Marc, SOULET Isabelle, SOULET Jean-Louis

Membre actif du CA coopté : SABLAYROLLES Paul-Henry, FORGEZ Gislaine, EYSSETTE Muriel, LIFFRAUD Mathilde, COMBES Gilles

Sections de la structure :

Enseignement artistique seul

Événements

Animation :

Nombre de : 4

Nombre de participants (en moyenne) : 4

Taux de présence (en moyenne) : 53.85 %

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
19-07-2018 à 19:00	Réception bénévoles	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	15 invités	10 participants	

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
23-07-2018 à 10:00	Animation Centre de loisirs Roquecourbe	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	2 invités	2 participants	

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
23-07-2018 à 14:00	Animation Centre de loisirs Roquecourbe	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	2 invités	2 participants	

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
15-09-2018 à 11:00	Vernissage fresque plafond	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	50 invités	50 participants	



Fonds de dotation Orphée

du 01-01-2018 au 31-12-2018

Divers :

Nombre de : 5

Nombre de participants (en moyenne) : 2

Taux de présence (en moyenne) : 55 %

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
19-06-2018 à 14:00	Réunion de travail	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	2 invités	2 participants	
Description	- préparation installation fresque - calendrier médiations, réception et vernissage				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
07-07-2018 à 09:00	Installation fresque plafond		10 invités	6 participants	

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
19-07-2018 à 09:00	Rencontre architecte	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	3 invités	2 participants	
Description	- problème humidité				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
19-07-2018 à 08:00	RDV ISOGARD	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	1 invité	1 participant	

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
26-07-2018 à 14:30	Installation orgue	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	4 invités	4 participants	
Description	Déménagement et installation de l'orgue numérique				

Divers pour les membres :

Nombre de : 3

Nombre de participants (en moyenne) : 2

Taux de présence (en moyenne) : 100 %

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
27-04-2018 à 14:00	Réunion de travail		2 invités	2 participants	
Description	- mise à jour du site				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
16-06-2018 à 16:00	Session de formation	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	2 invités	2 participants	
Description	Gestion du site internet				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
04-07-2018 à 14:00	Réunion de travail		2 invités	2 participants	
Description	- préparation animation Centre aéré				



Fonds de dotation Orphée

du 01-01-2018 au 31-12-2018

Portes ouvertes :

Nombre de : 1

Nombre de participants (en moyenne) : 0

Taux de présence (en moyenne) : 0 %

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
15-09-2018 à 14:00	Inauguration de l'auditorium Gérard Laval	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	150 invités	90 participants	

Représentativité de la structure :

Nombre de : 5

Nombre de participants (en moyenne) : 1

Taux de présence (en moyenne) : 100 %

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
17-04-2018 à 20:00	AG ordinaire FMT	Lomers	1 invité	1 participant	

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
24-04-2018 à 10:15	Audience Tribunal administratif	Tribunal administratif à Toulouse	2 invités	2 participants	
Description	Jugement au fond PC et DP				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
25-04-2018 à 14:00	RDV Expert-comptable	Coefficiences à Castres	1 invité	1 participant	
Description	Présentation du Bilan 2017				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
23-05-2018 à 18:30	Tremplins 2018 Crédit Agricole	SALLE GERARD PHILIPPE à CASTRES	1 invité	1 participant	

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
29-05-2018 à 14:00	Réunion Mairie		2 invités	2 participants	
Description	Point sur le contentieux Moërland				



Fonds de dotation Orphée

du 01-01-2018 au 31-12-2018

Réunion du conseil d'administration :

Nombre de : 5

Nombre de participants (en moyenne) : 6

Taux de présence (en moyenne) : 78.95 %

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
28-02-2018 à 18:00	Conseil d'administration N° 01		7 invités	6 participants	
Compte rendu	Ordre du jour : - Point travaux - Commandes créations artistiques - Budget prévisionnel - Demande de stockage piano - Questions diverses				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
15-05-2018 à 19:00	Conseil d'administration N°02		8 invités	7 participants	
Description	Ordre du jour - Bilan et arrêt des comptes 2017 - organisation structurelle - dons - Projets et activités 2018 - Questions diverses				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
11-07-2018 à 18:00	Conseil d'administration n°03	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	8 invités	5 participants	
Description	Ordre du jour : - Certification/ validation des comptes présentés par M. Besse notre Commissaire aux comptes - Bilan des travaux de l'auditorium - Point sur les projets en cours - Inauguration de l'auditorium - Nomination d'un nouvel administrateur selon article des statuts (à confirmer) - Questions diverses				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
11-09-2018 à 18:30	CA N°04	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	7 invités	6 participants	
Description	Nomination nouveau membre Organisation Vernissage et Journée portes-ouvertes travaux : problème humidité				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
28-12-2018 à 20:00	CA N° 05	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	8 invités	6 participants	
Description	Ordre du jour - Projet orgue à tuyaux (une belle proposition vient de m'être faite) - Projet enfants autistes - Dons de la Chancellerie des Anysetiers - Prévisions budgétaires 2019 - Commission technique - AG FMT du Tarn				



Fonds de dotation Orphée

du 01-01-2018 au 31-12-2018

Conférence :

Nombre de : 2

Nombre de participants (en moyenne) : 2

Taux de présence (en moyenne) : 36.36 %

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
14-09-2018 à 10:00	Animation Lyrae	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	6 invités	0 participant	
Description	Ecole publique de Roquecourbe Marc Manoël Rencontre avec une artiste Elizabeth Delétang autour du projet Lyrae: découverte de l'œuvre, démarche de l'artiste, contexte de création.				

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
14-09-2018 à 09:00	Animation Lyrae	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	5 invités	4 participants	
Description	École St François de Roquecourbe Rencontre avec une artiste Elizabeth Delétang autour du projet Lyrae: découverte de l'œuvre, démarche de l'artiste, contexte de création.				

Master classe :

Nombre de : 1

Nombre de participants (en moyenne) : 0

Taux de présence (en moyenne) : 0 %

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
08-12-2018 à 14:30	Harmonie et orgue	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	2 invités	0 participant	

Stage :

Nombre de : 1

Nombre de participants (en moyenne) : 0

Taux de présence (en moyenne) : NAN %

Date	Nom	Lieu	Invités	Participants	Photo
06-10-2018 à 09:30	Répétition	Institut de musique Orphée à Roquecourbe	0 invité	0 participant	
Description	L'institut de musique Orphée reçoit l'Orchestre Symphonique Étudiant de Toulouse pour une journée de répétition.				



Fonds de dotation Orphée

Comptes annuels au 31.12.2018

Exercice comptable du 01.01.2018 au 31.12.2018
pour publication officielle

Sommaire

- Bilan
- Compte de résultats
- Immobilisations et Amortissements
- Règles et méthodes comptables

Bilan au 31.12.2019

ACTIF			PASSIF		
	2 018	2 017		2 018	2 017
<u>Actif immobilisé</u>			<u>Fonds propres</u>		
Constructions	73 788	72 503	Fond associatif sans droit de reprise	1 000	1 000
Installations techniques, matériel	3 256	3 885	Report à nouveau	83 735	89 241
Autres immobilisations corporelles	1 496	2 053	Résultat de l'exercice	-6 608	-5 506
Total I	78 540	78 441	Total I	78 127	84 735
<u>Actif circulant</u>			<u>Dettes</u>		
Créances clients et comptes rattachés	622	450	Emprunts	1 800	
Disponibilités	1 828	6 907	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 063	1 063
Total II	2 450	7 357	Total II	2 863	1 063
Total général	80 990	85 798	Total général	80 990	85 798

Compte de résultat au 31.12.2019

CHARGES (emplois)			PRODUITS (ressources)		
	2 018	2 017		2 018	2 017
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	12 215	9 213	Ventes de services	2 704	1 737
Impôts et taxes	388	353	Contributions privées	1 500	
Dotation aux amortissements	7 821	7 230	Autres produits de gestion courante	9 977	9 520
TOTAL I	20 424	16 796	TOTAL I	14 181	11 257
Charges financières			Produits financiers	3	34
TOTAL II	0	0	TOTAL II	3	34
Charges exceptionnelles	368		Produits exceptionnels		
TOTAL III	368	0	TOTAL III	0	0
Charges	20 792	16 796	Produits	Total	14 184
					11 291
				Résultat	(6 608)
	20 792	16 796	Total général	7 576	5 786

Immobilisations Corporelles - 2018

	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentation des acquisitions	Valeur brutes au 31/12/18
Constructions sur sol propre	42 550,00		42 550,00
Instal. Agenct aménagement	47 032,08	7 919,36	54 951,44
Instal technique, matériel outillage industriel	6 288,00		6 288,00
Matériel de bureau, mobilier	2 788,62		2 788,62
Total	98 658,70	7 919,36	106 578,06

Amortissements immobilisations corporelles - 2018

	Amortissements en début d'exercice	Dotation	Amortissements au 31/12/18
Constructions sur sol propre	6 214,07	1 418,33	7 632,40
Instal. Agenct aménagement	10 865,26	5 215,72	16 080,98
Instal technique, matériel outillage industriel	2 403,41	628,80	3 032,21
Matériel de bureau, mobilier	735,33	557,72	1 293,05
Total	20 218,07	7 820,57	28 038,64

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles applicables aux fonds de dotation définies par le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 du Comité de la Réglementation et l'avis 2009-01 du 5 février 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

Le bilan de l'exercice présente un total de **80 990 euros**.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de tableau, affiche un total produits de **14 184 euros** et un total charges de **20 792 euros** dégageant un résultat déficitaire de **6 608 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrit en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisations des biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties d'après les règles suivantes :

- Constructions sur une durée de 30 ans (linéaire)
- Agencements et aménagements sur une durée de 10 ans (linéaire)
- Mobiliers et matériels informatiques sur une durée de 5 ans (linéaire)

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisés sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients, présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dotation en capital :

La dotation en capital, spécificité des fonds de dotation, est comptabilisé dans le haut du passif en fonds propres. Cette dotation est non consommable conformément aux statuts du fonds de dotation. Son montant est identique à celui de l'an passé, aucun mouvement n'étant intervenu.

Dons manuels :

Conformément à la circulaire du 19 mai 2009 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des fonds de dotation, les dons manuels ont été affectés aux ressources du fonds. Cette affectation permet au fonds de dotation de financer ses charges de fonctionnement ainsi que ses activités.

Contributions volontaires :

Au-delà des dons manuels, le fonds est habilité à recevoir des contributions en nature de toutes formes. Elles peuvent se matérialiser sous forme de contributions en travail (bénévolat ou mécénat de compétences) ou encore de contributions en nature (prêts de matériels, mises à disposition gratuite, dons en nature...). Cette année, le fonds de dotation a bénéficié d'un don en nature d'un montant de 1692 € (Mécénat de compétences de l'entreprise de peinture Patrick Réhal)

Régime fiscal des dons reçus :

Dans un courrier du 14 juin 2010, l'administration a confirmé que le fonds de dotation peut être qualifié d'intérêt général. En conséquence, les dons ou versements ouvrent droit à avantage fiscal.

Compte emploi ressources :

Compte Emplois Ressources 2018

Emplois	N*	CUMUL**	Ressources	N*	CUMUL**
Missions sociales			Ressources		
Achat bâtiment et travaux agencement	7208	103078	Dons manuels	9977	137677
Matériels mobiliers fonds documentaire	330	3117	Contributions privées	1500	3000
Dons Éveil Roquecourbain	0	7000	Prestations de services	2704	7166
Frais de fonctionnement	9491	32738	Autres	3	579
Commandes créations artistiques	1897	1897			
TOTAL MISSIONS	18926	147830	TOTAL RESSOURCES	14184	148422
Taux affectation aux missions	100%	100%			
Excédent/ insuffisance	-4742	592			
TOTAL EMPLOIS	14184	148422	TOTAL RESSOURCES	14184	148422

* Les colonnes N retracent les flux de l'année

** Les colonnes Cumul retracent les flux de l'année et des années antérieures

FONDS DE DOTATION ORPHEE

Siege social : 7 avenue de Castres, 81210 ROQUECOURBE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018



Jean-Charles BESSE

19 Chemin des Fourches, 81100 CASTRES

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2018, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS DE DOTATION ORPHEE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I - Opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous précisons que nous n'avons pas d'observation à formuler, compte tenu de l'absence d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice susceptible d'impacter de manière significative les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir le lecteur.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

V – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

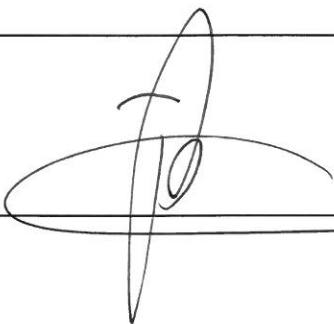
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptable faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CASTRES, le 24/06/2019

Le commissaire aux comptes

**J E A N - C H A R L E S
B E S S E**

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'C' intertwined, followed by 'BESSE'. The signature is written over three horizontal lines.

FONDS DE DOTATION ORPHEE

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31/12/2018**

Jean-Charles BESSE

19 Chemin des Fourches, 81100 CASTRES

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

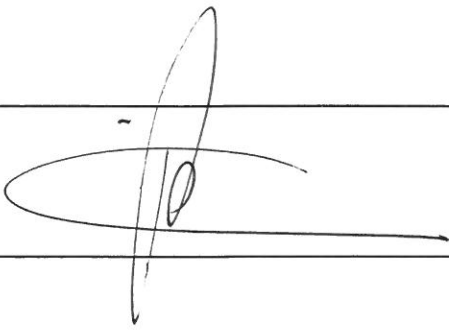
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à CASTRES, le 24/06/2019

Le Commissaire aux Comptes

**J E A N - C H A R L E S
B E S S E**



The signature is a stylized, handwritten name in black ink, written over three horizontal lines. The signature is cursive and somewhat abstract, with a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.